

MARCHES du 3ème Trimestre 2026

LUNDIS	HEURE	RENDEZ-VOUS	LIEU	OBS.	GUIDE
06/07	9h00	NOISSEVILLE Église Stationnement das le village	vers Nouilly et Servigny	8km, facile	DR
13/07	9h00	CHAPELLE ND de la SALETTE à VILLERS l'ORME commune de VANY	Vany, Faily, Vrémy	8km, facile	FL
20/07	9h00	SAULNY Salle polyvalente	circuit village	7,5km	CD
27/07	9h00	STADE DE PLAPPEVILLE place Thiam	Vers Lorry et Woippy et Marche d'entretien physique	8km, facile 4 à 5km, facile	CC JLC
03/08	9h00	NOVEANT Eglise	vers Gorze	8,5km, moyen	RD
10/08	9h00	METZ-MAGNY rue de la Charmine	Seille et ruisseau	8km, facile	DR
17/08	9h00	GARE ARS SUR MOSELLE	La pierre qui tourne	8km, moyen	JPA
24/08	9h00	WOIPPY Parking du Patis,route de Norroy à gauche après panneau sortie Woippy	Vers bois de Woippy et Marche d'entretien physique	9km, facile 5km, facile	CC JLC
31/08	9h00	STADE DE FOOT PLAPPEVILLE	vers Lorry les Metz	9km, moyen	PS &GM
07/09	14h15	ARRY Eglise	vers Lorry Mardigny	8,5km, moyen	RD
14/09	14h15	SAULNY Salle polyvalente	Circuit St Maurice	8km, moyen	CD
21/09	14h15	STADE DE MALANCOURT 24 rue du bon puits, Amnéville- Malancourt la Montagne	Tour de Drince	8km, moyen	LEP
28/09	14h15	METZ TECHNOPOLE Place JB Biot (face au golf)	Ruisseau et lac Symphonie	8km, facile	DR

C'est maintenant l'heure
de **départ** et **pas** l'heure
du rendez-vous

pour tous renseignements, s'adresser à :

Jean-Pierre ARNOULD (JPA)	06 41 57 17 61
Claude DAFFINI (CD)	03 87 32 48 12 ou 06 82 51 69 63
Rémy DELVAT (RD)	07 87 09 06 77
Francis LESCANNE (FL)	06 27 28 39 82
Didier RETTER (DR)	06 81 64 40 95
Chantal COLLARD (CC)	06 07 25 06 08
Jean Louis COLLARD (JLC)	06 85 93 45 77
Laurence et Philippe JOFFROY (LEP)	06 14 40 12 69
Pierre SIGNANI et Gilbert MASSINET (PS&GM)	06 40 32 11 21 --- 06 77 49 87 07

Les 27 juillet et 24 août choix de deux circuits de difficulté différente.

Le responsable de sortie se réserve la possibilité de **modifier** le parcours ou le programme prévu, en fonction des aléas.

L'ARCAL et ses accompagnateurs ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'inobservation de toutes les règles et lois en vigueur, notamment en matière de circulation et code de la route, propriété et environnement.

Chaque participant **déclare** ne pas présenter de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.